Décembre, 22 Navires dont 4, ſçavoir, les *Trois Amis*, de la Martinique, le *Surprenant*, la *Bellonne* & le *Dauphin*, de Bordeaux, apportaient de la Martinique, de S^t. Marc, de Leogane & de S^t. Domingue, 257 bariques, 1 tierçon, 11 quarts de ſucre terré & tête; — 540 bariques de ſucre brut; — 68 futailles, 4 boucauts, 23 bariques, 8 tierçons, 95 quarts, 2 barils, 153 ſacs de café; — 65 futailles, 3 bariques, 10 tierçons, 17 quarts, 6 barils, 1 ancre d'indigo; — 91 balles & ballotins de coton, du vieux cuivre, du bois de campêche, différents ſyrops & des confitures; les 18 autres venaient de Terre-Neuve, de Hambourg, d'Amſterdam, de Dort, de Limerick, de Calais, de Dunkerque, de Dieppe, de Rouen, de Redon, de Nantes, de Marans & de S^t. Sebaſtien avec toutes ſortes de marchandiſes.

DE LA ROCHELLE, *le* 14 *Déc.* 1765.

NOUVELLES MARITIMES.

Du 9 au 12 Décembre, il s'eſt perdu ſur les baleines (*) près de l'Iſle de Ré, 4 bâtimens, ſçavoir, le *Duc de Bouillon*, Capitaine *Martial Caduſeau*, venant de la Martinique; la *Nancy*, Capitaine *Arnaud*, venant des Cayes; la *Jeune Marie*, Capitaine *Rodrigue*, venant de la Martinique & de Miquelon. Ces trois Navires étaient deſtinés pour Bordeaux, & ils ſe ſont entiérement briſés ainſi que le *Solide* de l'Iſle de Ré, Capitaine *Villeneuve*, qui emportait des grains pour l'Eſpagne. Les équipages de ces Navires ont eu le bonheur d'échapper au naufrage, à l'exception de deux enfants qui ont été noyés. On craint de ne pouvoir rien ſauver des cargaiſons.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé au Port de la Rochelle du 10 au 14 Décembre 7 Navires, ſçavoir, l'*Argus*, Capitaine *Boutet*, le *Meſſager*, Capitaine *Foucher*, venants du Cap; la *Bien Aimée*, la *Minerve*, la *Marie Angélique*, la *Jeune Emilie*; & le *Prince Eugene*, venant de Miquelon & du banc de Terre Neuve avec des morues & de l'huile de poiſſon.

(*) *Les baleines ſont des rochers à l'entrée du Pertuis Breton, près de l'Iſle de Ré.*

DE L'ORIENT, *le* 16 *Décembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 15 Décembre, par un vent très-favorable, 2 Vaiſſeaux de la Compagnie, ſçavoir, le *Berryer*, pour Kanton à la Chine, & l'*Ajax*, pour Bengale, après avoir touché à Cadix.

DU HAVRE, *le* 22 *Décembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 18 au 20 Décembre les Navires les *Trois Sœurs*, le *Jeune Prince* & l'*Eſpérance*, allant à Amſterdam & à Roterdam chargés de ſucre & de café.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port le 19 & le 20 Décembre les Navires les *Trois Freres*, le *Coaſter* & la *Demoiſelle Anna*, venant de Corck avec du bœuf, du lard, de la chandelle, du ſuif & du beurre; & de Dantzick avec des planches, des douvelles, du chanvre, du brai & du goudron.

SUITE *des manufactures du Département de Bayonne.*

BIGORRE.

BAGNERES, *Chef-lieu de Fabrique.*

Les cadis & pinchinats ſont les premieres étoffes qui ſe ſont fabriquées à Bagneres il y a environ 110 ans, on y a fait enſuite des cordelats, des raſes communes, quelques raſes de Seigneur, reverſes rayées, étamines & des voiles.

Aujourd'hui on n'y fabrique gueres plus que des cadis mélangés, des crepons ou ſacs, des burats, étamines, des cadis en blanc pour capuchons & jupes pour femme qu'on fait teindre ordinairement

en rouge de garance, des raſes ordinaires, des reverſes & des étamines en quadrille & rayées.

Bagneres a un Bureau de fabrique & de contrôle d'où dépendent les Fabricans de la Ville & ceux des Paroiſſes de Campan, Aſté, Baudean, Gerde, Pouracq, Trebouns, Ourdiſan, Labaſſerre, Liers & autres lieux circonvoiſins.

On ne peut bien diſtinguer les Fabricans qui ſont à Bagneres & dans le diſtrict de ce Bureau, parce que la plus grande partie des Habitans de tous les endroits, ſans en excepter les Bourgeois, font filer & travailler chez eux, & les demoiſelles même s'occupent preſque toutes à filer. Cette manufacture doit occuper de 2 à 3 mille perſonnes.

Les cadis mélangés qu'on fabrique, ſont compoſés des meilleures laines de Bigorre, tirées à l'étaim pour la chaine, & cardées pour la trame, ont une demi-aune de large au retour du foulon & 28 à 30 aunes de long.

Les crepons ou ſacs tant ſupérieurs que communs ont trois quarts d'aune de large. après avoir été dégraiſſés & ſavonnés; les ſupérieurs ſont compoſés, tant en chaine qu'en trame des laines de Bagno, & les communs des plus belles & des plus fines laines de Bigorre: les pieces de ces étoffes n'ont point de longueur fixe; on expliquera ce que ſont les laines de Bagnos.

Les burats étaminés ſont compoſés tant en chaine qu'en trame, de bonne laine du pays, tirée à l'étaim, les pieces n'ont point de longueur fixe, elles ont cinq huitiemes d'aune de large.

Les raſes ordinaires, tant blanches que mêlées, compoſées de bonnes laines du pays tirées à l'étaim, demi-aune de largeur & point de longueur fixe.

Les cadis en blanc, pour capuchons & jupes, ſont compoſées de laine de Bigorre & de la haute Navarre, tirées à l'étaim pour la chaine, & cardées pour la trame, ont au retour du foulon une demi-aune & un ſeizieme de large, & en longueur 28 à 30 aunes.

Les reverſes rayées devroient être compoſées des laines de la haute Navarre & Danſo, tirées à l'étaim pour la chaine & cardées pour la trame: mais par un abus on n'employe guere pour cette étoffe, que de la laine la plus commune de Bigorre, on a eu même aſſez de peine d'empêcher qu'on n'y employât de la laine du Bearn, qui eſt commune. La longueur des pieces eſt arbitraire, la largeur eſt de trois quarts d'aune moins un pouce & 8 lignes meſure de Paris.

On ne peut bien ſçavoir la quantité de pieces des différentes étoffes qui ſe fabriquent à Bagneres, ni dans le diſtrict, parce qu'on en ſouſtrait beaucoup à la viſite; on n'y préſente gueres que celles qu'on deſtine pour détail des Marchands de la Ville & des environs; c'eſt un abus qui eſt commun à toutes les Fabriques.

On trouve qu'en 1751, il y eut

300 p. cadis mêlée à	63 ℔ p.	18900 ℔
400 p. crepons à	45	18000
40 p. burats étaminés à	54	2160
10 p. ras à	40	400
20 p. cadis en blanc à	60	1200
400 p. reverſes rayées à	24	9600
En tout 110 pieces qui enſemble ont produit		50260 ℔

La ſuite à l'ordinaire prochain.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 20 *Décembre* 1765.

Les Navires le *Colibry*, de 60 tonneaux, le S^t. *Antoine* & les *Ames*, de 36 tonneaux, le *Jurjand Alida*, de 80 tonneaux, l'*Anne Marie*, de 125 tonneaux, la *Proſpérité*, de 60 tonneaux, la *Johanna*, de 80 tonneaux, & l'*Agneau doré* de 140 tonneaux, ſont en charge pour Guinée, pour Bilbao, pour Bruges, pour Middelbourg, pour Roterdam, pour Dort & pour Bruges.

DE HONFLEUR, *le* 22 *Déc.* 1765.

Le Navire le *Printemps* de 300 tonneaux, Capitaine *Berneval* de Rouen, eſt en charge dans ce Port, & partira le 20 Janvier prochain pour le Cap. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à ROUEN à MM. Midi & Compagnie, & à HONFLEUR à M. J. B. Premors.

PROBLEME *relatif à la queſtion propoſée dans la Gazette du commerce &c. N°. 53, année 1765. Par un des Anonymes d'Orléans.*

» Soit un Etat qui ait environ dix-huit » millions d'Habitans & qui puiſſe en » nourrir vingt-cinq millions, ſera-t-il » avantageux à cet Etat de gagner la main » d'œuvre pour la fabrication de ces ma- » tieres premieres deſtinées au commerce » étranger? Les bras employés à cette » main-d'œuvre ne ſeront-ils pas autant » de bras enlevés à l'agriculture, & con- » ſéquemment autant d'obſtacles à la po- » pulation?

SOLUTION.

Il faut diſtinguer deux cas.

1°. Celui d'un Etat qui manquerait de Ports, de canaux, de rivieres navigables, de chemins qui ouvrent un débouché facile aux productions de ſon cru, qui le miſſent à portée de jouir directement pour ces productions du prix commun des marchés généraux dont il ſerait environné. Un tel Etat ne pouvant pas tranſporter ſes productions trouverait certainement un grand avantage à les transformer en marchandiſes de main-d'œuvre qui ſont toujours plus tranſportables, puiſqu'il eſt ſans doute plus aiſé de voiturer la dentelle que des Ouvriers auront été trois années à fabriquer que de voiturer les denrées que ces Ouvriers ont conſommé pendant les trois ans. Il n'eſt pas douteux, dis-je, qu'un tel Etat s'occuperait naturellement à fabriquer des marchandiſes de main-d'œuvre, & trouverait du profit à étendre ſes travaux en ce genre. Les manufactures de marchandiſes de luxe qui ſont les ſeules que l'on puiſſe débiter chez l'Etranger, puiſque tout Pays renferme toujours dans ſon ſein celles de premier beſoin, les manufactures ſeraient pour cet Etat l'unique moyen de mettre ſon territoire en valeur; & puiſqu'elles accroîtraient & rendraient plus facile le débit de ſes productions, elles augmenteraient donc ſes richeſſes & par conſéquent ſa population.

Mais un tel Etat ne pourrait être regardé comme un Etat agricole, comme un Etat fort & puiſſant par lui-même; ce ſerait un Etat dont le revenu toujours incertain ne donnerait qu'une population peu aſſurée qui ne donnerait que peu ou point d'hommes diſponibles; ce ne ſerait qu'un Etat précaire, tout entier dans la dépendance de ſes voiſins, qui feraient ceſſer ſon exiſtence dès qu'il leur plairait de ne pas employer ſa main-d'œuvre, ou de l'établir chez eux, en ſe mettant au niveau de ſa poſition malheureuſe par la prohibition du commerce de ſes denrées, par les droits de douane, d'entrée, de ſortie, par les priviléges excluſifs, &c.

2°. Le ſecond cas eſt au contraire celui d'un Etat ſous un ciel heureux, dont par ſa nature les terres ſeraient graſſes, fertiles; qui aurait des chemins commodes, qui ſerait coupé par de grandes & belles rivieres, dont la navigation ſerait aiſée & qui auraient communication entr'elles par des canaux, enfin s'il avait de bons Ports qui lui donnaſſent correſpondance avec tous les peuples de l'Europe pour leur offrir ſes denrées, qui lui aſſuraſſent même un commerce avec les autres parties du monde; il n'y a pas de doute, j'oſe le dire, que dans un tel Etat, les Manufactures de main-d'œuvre deſtinées au commerce étranger ne pourraient naturellement trouver naiſſance; & ſi on parvenait à les y introduire, ce ne pourrait être que par les moyens deſtructifs dont nous avons parlé plus haut, en diminuant la valeur de ſes production & par conſéquent le revenu de ſon territoire, pour ſoutenir le bas prix de ſes travaux de ſa main-d'œuvre, & aſſurer le debit de ſes ouvrages; il eſt donc clair que dans ce ſecond cas, l'établiſſement des manufactures de luxe ſerait deſavantageux. Premierement, parce qu'il détournerait les hommes du travail du ſol qui eſt le plus fructueux, puiſque le débit de ſes productions fondé ſur les beſoins de premiere néceſſité, eſt toujours ſûr; puiſqu'il procure le plus grand produit net, le ſein de la terre centuplant en ſilence la miſe du cultivateur; puiſqu'il donne la plus grande puiſſance relative, en laiſſant plus de richeſſes diſponibles. Secondement, parce que les bénéfices de la main-d'œuvre procurent un moindre revenu que l'agriculture, conſéquemment une moindre population. Troiſiémement, parce que les produits de cette même main-d'œuvre ſont toujours précaires. Quatriémement, parce que les hommes qui ne ſont point attachés au ſol ou à ſes produits par la propriété fonciere du mobiliaire, & dont toute la richeſſe git dans l'induſtrie, n'appartiennent pas plus à tel Etat qu'à tel autre. Devenus coſmopolites, parce qu'ils n'ont pas de richeſſes oſtenſibles, ils regardent comme leur patrie le lieu où ils ſont le plus avantageuſement employés & par cette raiſon on ne doit naturellement attendre d'eux ni pour le Souverain, ni pour la Patrie, cet amour de préférence qui a fourni de ſi grandes reſſources aux Etats dans les moments critiques. Cinquiémement, parce que dans tout Etat agricole, néceſſairement riche des productions de ſon cru, on doit craindre de tout faire, & il faut s'occuper eſſentiellement à enrichir par le petit commerce de l'induſtrie, les Nations voiſines forcées de venir chercher chez lui les beſoins de premiere néceſſité. Car les appauvrir en leur ſouſtrayant le bénéfice qu'on ne pourrait faire qu'en ſe privant d'un plus réel & plus grand, c'eſt leur ôter la faculté de venir acheter les productions; c'eſt diminuer leurs dépenſes qui accroiſſent & multiplient les richeſſes. Sixiémement, parce que porter la portion cultivatrice d'un Etat agricole à la claſſe ſtérile, c'eſt vouloir éteindre petit à petit ſa population, car la population s'étend en raiſon des richeſſes & du revenu; & enlever les cultivateurs à leur attelier, c'eſt aſſurément diminuer l'un & l'autre.

Je donnerais les preuves de toutes les vérités que j'avance, mais elles ont été, ce me ſemble, ſi évidemment démontrées dans nos derniers ouvrages économiques, qu'elles n'ont beſoin que d'être indiquées. Si cependant elles laiſſaient quelques doutes à l'Auteur de la queſtion, avec grand plaiſir je les lui développerais, & je n'aurais que le ſoin de copier ce qui a été ſi judicieuſement & ſi lumineuſement dit ſur cette matiere.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de la lettre de Philadelphie.*

NOUS avions autrefois coutume de ne parler de l'Angleterre, que comme de notre Métropole; les Peres avaient enſeigné à leurs enfans à révérer, à chérir ſa conſtitution, à tout ſacrifier pour la défendre & la maintenir. Les atteintes qu'on donnait ſucceſſivement à nos priviléges, nous les ſupportions en ſilence, parce qu'il nous reſtait toujours l'idée conſolante que nous conſervions les droits les plus précieux à la liberté anglaiſe.

Mais lorſqu'on ſe fonde ſur le ſuccès de toutes ces entrepriſes pour en faire de nouvelles encore plus dangereuſes, lorſqu'on accumule ſur nous les charges de toute eſpece, lorſqu'on nous paſſe des loix qui ne nous laiſſent pas même l'ombre de la liberté: nous eſt-il poſſible de garder le ſilence?

Il faut avouer que les Colonies ont longtemps & beaucoup ſouffert avant que de ſe plaindre; le tableau des différentes loix prohibitives auxquelles elles ſont aſſujetties, en ſera une preuve bien frappante. Aucune Colonie ne peut fournir à une autre, des laines ou des étoffes de ſes manufactures. Le nombre des Fabricans de chapeaux eſt limité, ce qui empêche d'employer les fourrures qu'on a dans le pays. Un chapeau, quoique fait en Angleterre, ne peut pas être vendu hors de la Colonie, encore moins être porté à aucun marché étranger. Nous n'avons pas la liberté de façonner le fer que nous tirons de nos montagnes, on ne nous accorde préciſement que la permiſſion de le mettre en barres; il nous eſt défendu de le fondre, de le mettre en feuilles, ou même de le convertir en acier, & cependant il eſt notoire que nous ne pouvons pas tirer de bon acier d'Angleterre. Quelle bizarrerie de ne point vouloir que l'acier ſe fabrique dans les Colonies Anglaiſes, tandis qu'on va en chercher en Allemagne.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui ordonne que les reconnaiſſances délivrées par le ſieur Nouette en exécution des Arrêts des 25 & 29 Août & 1^er^. Septembre 1765, ſeront rapportées au S^r^ Blondel de Gagny, qui en délivrera de nouvelles, garnies de coupons d'intérêts à cinq pour cent, du 30 Nov. 1765.

Autre du 6 Décembre, concernant l'expédition des affaires pendantes dans les Commiſſions extraordinaires du Conſeil.

LETTRES PATENTES *du Roi du 21 Octobre 1765.*

Qui nomment des Commiſſaires pour faire les procès verbaux ordonnés par la Déclaration du 16 Mai 1765, concernant les limites de Paris.

§. II.

Par un Arrêt rendu au Conſeil du Roi de Pologne, Duc de Lorraine le 24 Août 1765, il a été ordonné qu'il ſerait procédé à la vente, au plus offrant & dernier enchériſſeur, de 51,595 chênes de 5 pieds de tour & au-deſſus. Cette vente eſt indiquée pour le 27 Janvier 1766, & doit ſe faire au Siége de la Maîtriſe de Nancy.

Ces arbres ſont propres à faire ce que l'on appelle bois de Hollande, où on aura la liberté de les faire tranſporter pour être convertis en planches.

Il ſerait à deſirer que l'on pût trouver en France le moyen de ſcier le bois comme on le fait en Hollande; on aſſure qu'il ſort des planches d'une beauté égale & même ſupérieure à celles qui ſont ſciées en Hollande, d'un moulin à ſcie que l'Adjudicataire de la coupe extraordinaire faite en 1764 dans la forêt de Fontainebleau, & que nous avons annoncée dans nos Feuilles de la même année, a établi près la Ville de Moret.

A Paris du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t^. Michel, 1765.